

Réinscription ou admission par affiliation au tableau de l'Ordre | Déclaration relative à l'assurance responsabilité professionnelle

N° de membre CPA au Québec

Prénom

Nom

À des fins de souscription et afin de déterminer le montant de sa prime d'assurance, tout membre de l'Ordre doit répondre à même cette déclaration à certaines questions concernant ses activités professionnelles et la **valeur des services professionnels qu'il offre à des tiers**.

Conformément au *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés du Québec*, tout membre de l'Ordre des CPA du Québec doit adhérer au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA du Québec.

Le Fonds d'assurance offre un seul produit d'assurance et donc, une protection identique à tous ses assurés. Celle-ci vise les erreurs et omissions commises par les CPA assurés dans le cadre des services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA qu'ils sont autorisés à rendre à titre de membres de l'Ordre des CPA du Québec, c'est-à-dire pour lesquels ils ne sont pas tenus d'être membre CPA d'une autre province, d'un autre pays ou d'un autre ordre professionnel, et ce, pour toute réclamation faite au Canada.

IMPORTANT

Si vous êtes à la fois titulaire d'un permis de l'Ordre des CPA du Québec ET d'un permis de CPA dans une autre province canadienne, que vous offrez des services professionnels à l'extérieur du Canada ou que vous détenez un autre titre professionnel que le titre de CPA québécois, nous vous invitons à communiquer avec votre agent d'assurance, votre courtier ou votre assureur, par exemple l'ACPAI Assurance, afin de considérer les options de couverture qui s'offrent à vous dans le cadre de vos activités professionnelles hors Québec, le cas échéant.

En aucun cas, les questions posées dans le cadre de cette présente déclaration n'infèrent l'application d'une quelconque garantie d'assurance.

Pour en savoir plus sur le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA du Québec, les primes d'assurance et la couverture offerte, visitez le cpaquebec.ca/fonds-assurance.

Je comprends qu'il est de ma responsabilité de me conformer au Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés du Québec et que mes réponses aux questions de cette déclaration auront une incidence directe sur ma souscription au Fonds d'assurance et, le cas échéant, sur le montant de ma prime d'assurance. Par conséquent, je m'engage à fournir les renseignements exacts correspondant à ma situation professionnelle

Partie 1 Situation professionnelle et prime d'assurance

Afin de déterminer le montant de votre prime d'assurance, veuillez cocher le ou les énoncés qui correspondent à votre situation professionnelle entre le 1^{er} avril et le 31 mars de la période au cours de laquelle vous souhaitez être réinscrit ou admis par affiliation au tableau de l'Ordre. La prime d'assurance sera calculée au prorata, en fonction du mois de votre réinscription. Si vous cochez plus d'un énoncé, vous devrez payer la prime la plus élevée parmi celles qui s'appliquent.

Votre situation professionnelle		Votre réponse	Votre prime (incluant la taxe de 9 % sur les assurances)
1.	<p>Je travaillerai, contre rémunération ou non, pour l'un des cabinets de CPA suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BDO - Deloitte - EY - KPMG - PwC - Raymond Chabot Grant Thornton - Richter <p>Vous devez également répondre « Oui » si l'un des énoncés suivants correspond à votre situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je travaillerai pour une entité détenue par l'un de ces cabinets. • J'offrirai exclusivement mes services à l'un de ces cabinets. • L'entité pour laquelle je travaillerai à l'extérieur du Canada fait bien partie de la liste, mais porte un nom différent. 	<input type="checkbox"/>	0 \$
2.	<p>J'offrirai à des tiers, contre rémunération ou non, des <u>services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA</u> tel que défini à l'article 4 de la <i>Loi sur les CPA</i>, dont la valeur annuelle approximative est supérieure à 9 999 \$, au sein d'un cabinet ou d'une autre entité ou à mon propre compte, à titre d'associé, d'actionnaire, d'employé qui s'est vu déléguer un pouvoir de signature de rapports ou d'autres documents ou à titre contractuel.</p>	<input type="checkbox"/>	1 907,50 \$
3.	<p>J'offrirai à des tiers, contre rémunération ou non, des <u>services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA</u> tel que défini à l'article 4 de la <i>Loi sur les CPA</i>, dont la valeur annuelle approximative est inférieure à 10 000 \$, au sein d'un cabinet ou d'une autre entité ou à mon propre compte, à titre d'associé, d'actionnaire, d'employé qui s'est vu déléguer un pouvoir de signature de rapports ou d'autres documents ou à titre contractuel.</p>	<input type="checkbox"/>	65,40 \$
4.	<p>J'aurai un statut d'employé qui ne s'est pas vu déléguer de pouvoir de signature de rapports ou d'autres documents et j'exercerai ma profession, contre rémunération ou non, pour un cabinet qui offre à des tiers des <u>services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA</u> tel que défini à l'article 4 de la <i>Loi sur les CPA</i>.</p>	<input type="checkbox"/>	545 \$
5.	<p>J'occuperai, contre rémunération ou non, un emploi dans une entreprise, dans une institution, dans la fonction publique ou parapublique ou dans l'enseignement, ou j'exploiterai une entreprise, au Québec ou ailleurs au Canada, qui n'offre pas à des tiers des <u>services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA</u> tel que défini à l'article 4 de la <i>Loi sur les CPA</i> (voir les énoncés 2 et 3 ci-dessus).</p>	<input type="checkbox"/>	65,40 \$
6.	<p>Je n'exercerai en aucune circonstance, contre rémunération ou non, la profession de CPA ou je n'occuperai aucun emploi.</p>	<input type="checkbox"/>	65,40 \$
7.	<p>Je détiendrai le statut de retraité sans revenu¹ aux fins de la cotisation annuelle et ne tire ou ne tirerai aucun revenu d'aucune activité professionnelle.</p>	<input type="checkbox"/>	32,70 \$
8.	<p>Je détiendrai le statut de retraité avec revenus² (entre 1 \$ et 24 999 \$) aux fins de la cotisation annuelle et j'occuperai, contre rémunération ou non, un emploi dans une entreprise ou une institution, dans la fonction publique ou parapublique ou dans l'enseignement, ou j'exploiterai une entreprise.</p>	<input type="checkbox"/>	32,70 \$
9.	<p>Je détiendrai le statut de retraité aux fins de la cotisation annuelle et j'offrirai à des tiers des <u>services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA</u> tel que défini à l'article 4 de la <i>Loi sur les CPA</i>, dont la valeur annuelle approximative est inférieure à 25 000 \$, au sein d'un cabinet ou d'une autre entité ou à mon propre compte, à titre d'associé, d'actionnaire, d'employé qui s'est vu déléguer un pouvoir de signature de rapports ou d'autres documents ou à titre contractuel.</p>	<input type="checkbox"/>	32,70 \$

Votre situation professionnelle		Votre réponse	Votre prime (incluant la taxe de 9 % sur les assurances)
10.	Je détiendrai le statut de retraité aux fins de la cotisation annuelle et j'offrirai à des tiers des <u>services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA</u> tel que défini à l'article 4 de la <i>Loi sur les CPA</i> , dont la valeur annuelle approximative est supérieure à 24 999 \$, au sein d'un cabinet ou d'une autre entité ou à mon propre compte, à titre d'associé, d'actionnaire, d'employé qui s'est vu déléguer un pouvoir de signature de rapports ou d'autres documents ou à titre contractuel.	<input type="checkbox"/>	1 907,50 \$
11.	Le statut de membre à vie ³ m'a déjà été attribué par l'Ordre et je détiendrai le statut de retraité aux fins de la cotisation annuelle, et je n'exercerai aucune activité professionnelle, contre rémunération ou non , liée à un emploi, à l'exercice de la profession ou à l'exploitation d'une entreprise au sens du <i>Code civil du Québec</i> .	<input type="checkbox"/>	0 \$

Tout changement à votre situation professionnelle en cours d'année peut avoir une incidence sur votre prime d'assurance. Le cas échéant, vous devrez remplir une nouvelle déclaration et payer l'ajustement de prime correspondant à votre nouvelle situation professionnelle, s'il y a lieu.

Partie ② Renseignements supplémentaires

À titre informatif, veuillez fournir tout renseignement supplémentaire pertinent en lien avec votre situation professionnelle.

Partie ③ Attestation

J'atteste l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration et je me suis assuré que celle-ci est dûment remplie. Je sais que toute déclaration fautive ou incomplète pourrait entraîner de sérieuses conséquences.

Signature (obligatoire)

| AAAA | MM | JJ |
Date

⚠ Prière de retourner ce formulaire dûment rempli et signé par courriel à tableauCPA@cpaquebec.ca.

Renseignements : 514 288-3256 [2611] 1 800 363-4688 sep@cpaquebec.ca

¹ Est considéré comme **membre retraité sans revenu** un membre âgé d'**au moins 55 ans** au 31 mars précédant sa réinscription au tableau de l'Ordre, qui ne tire aucun revenu lié à un **emploi**, à l'**exercice de la profession** ou à une **entreprise** au sens du *Code civil du Québec* et qui a été inscrit au tableau de l'Ordre pendant au moins 10 ans.

² Est considéré comme **membre retraité avec revenus** un membre âgé d'**au moins 55 ans** au 31 mars précédant sa réinscription au tableau de l'Ordre, dont les revenus liés à un **emploi**, à l'**exercice de la profession** ou à une **entreprise** au sens du *Code civil du Québec* sont inférieurs à 25 000 \$ par année et qui a été inscrit au tableau de l'Ordre pendant au moins 10 ans.

³ Cette catégorie d'assurés est réservée aux membres ayant le statut de membre retraité et qui ont été reconnus à titre de membre à vie par l'Ordre. Pour être **membre à vie**, un membre doit avoir été **inscrit au tableau** de l'Ordre pendant **50 années consécutives ou non** et avoir signé une déclaration lui rappelant ses obligations. Il peut avoir été membre dans une autre province, mais il doit avoir été membre de l'Ordre des CPA du Québec durant au moins 25 ans. Cette catégorie d'assurés exclut les membres à vie non retraités ou ayant encore des activités professionnelles (qu'ils soient retraités ou non).